



Procès-verbal

Conseil d'établissement – École Cœur à cœur, l'Alternative

Mercredi 4 juin 2025 – 18h45h

Chantal Venne, Directrice
Mélanie Villemaire, Présidente
Julie Clément, parent
Julie-Eve Turcotte
Alexandre Legault, parent
Roxanne St-Jean, enseignante
Ginette Maltais, enseignante
Sophie Roux, TES
Cynthia Dubois, TES

Absents:

Mélyssa Boulianne, enseignante
Gessyka, orthopédagogue
Yanick Desforges, parent
Bélinda Marineau, parent

1. Présence et vérification du quorum

Le quorum étant atteint, l'assemblée débute à 18h49.

2. Adoption de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Cynthia Dubois appuyé par Julie Clément tel que modifié.

Résolution CE 24-25/042

3. Parole au public

4. Adoption du procès-verbal du 23 avril 2025

L'adoption du procès-verbal du 23 avril 2025 est proposée par Ginette Maltais et appuyé par Julie-Ève Turcotte.

Résolution CE 24-25/043



Mme Prince s'inquiète des effets des champs électromagnétiques, notamment ceux liés aux bornes Wi-Fi dans l'école. Elle a mené des recherches et propose une évaluation de l'exposition pour les élèves et le personnel. Elle mentionne avoir contacté le Centre de services scolaire, qui l'a redirigée vers l'école.

Mme Mélanie Villemaire rappelle que la téléphonie IP repose entièrement sur le Wi-Fi, ce qui le rend indispensable. Elle suggère à Mme Prince de s'adresser directement au Conseil d'administration du Centre de services.

Mme Chantal Venne indique qu'elle consultera le SRTI pour explorer les possibilités et encourage Mme Prince à poursuivre ses démarches auprès du Conseil d'administration.

5. Retour sur l'assemblée générale

Plusieurs parents ont quitté avant la fin de la rencontre. Une réflexion est en cours pour déplacer la prise de signatures à la fin de l'assemblée.

Le café et les desserts ont été appréciés, mais les pâtisseries étaient trop nombreuses. Un ajustement est prévu pour l'an prochain.

Les discussions et ateliers ont été riches et très participatifs.

L'OPP a été officiellement créée.

6. Budget initial 2025-2026

Chantal Venne présente le budget initial aux membres du CÉ.

Il est proposé par Cynthia Dubois et appuyé par Julie Clément d'approuver le budget tel que présenté.

Résolution CE 24-25/044

Il est proposé par Cynthia Dubois et appuyé par Julie Clément d'approuver les règles de transférabilité.

Résolution CE 24-25/045



7. Évaluation du Plan de lutte

Chantal Venne présente les constats de l'évaluation du plan de lutte aux membres du CÉ.

8. Encadrement des frais exigés aux parents

Chantal Venne présente le document d'encadrement des frais exigés aux parents.

Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

Il est proposé par : Alexandre Legault et appuyé par Mélanie Villemaire



D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2025-2026.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

Résolution CE 24-25/046

9. Effets scolaires

Chantal Venne présente la liste des effets scolaires aux membres du CÉ.

Liste de matériel d'usage personnel.

ATTENDU l'article 7 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et l'article 7 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;



Centre de services scolaire des Mille-Îles
École Cœur à cœur, l'Alternative

ATTENDU l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

ATTENDU que les listes proposées et les contributions financières qui en découlent respectent la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU que le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être facturées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Il est proposé par Sophie Roux et appuyé par Julie Clément d'approuver les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2025-2026 avec les modifications demandées, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante ;
D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel.

Résolution CE 24-25/047

10. Rapport annuel du CÉ

Mélanie Villemaire nous lit un mot de remerciement touchant, soulignant ses nombreuses années d'implication au sein de Cœur à Cœur.



Elle présente également un aperçu des activités vécues à l'école et des décisions prises au fil du temps.

Chantal Venne présente le rapport annuel aux membres du CÉ.

Il est proposé par Mélanie Villemare et appuyé par Julie-Ève Turcotte d'adopter le rapport annuel du conseil d'établissement tel que présenté.

Résolution CE 24-25/048

11. Budget du CÉ et fonds spéciaux

Fonds spéciaux

Julie Clément demande un budget de 300\$ pour l'épluchette de blé d'inde en début d'année 2025.

Alexandre demande un budget de 100 \$ pour organiser deux 5 à 7 dans le cadre du projet de mentorat avec les parents.

Il est proposé par Ginette Maltais et appuyé par Julie Clément d'accorder les sommes demandées.

Budget CÉ

Cynthia Dubois propose de donner le 41\$ restant au budget du Conseil d'établissement 2024-2025 à l'école pour payer du matériel pour les élèves.

Chantal Venne présente le budget du conseil d'établissement et le budget des fonds spéciaux aux membres.

Il est proposé par Cynthia Dubois et appuyé par Julie Ève Turcotte d'accorder les sommes demandées.

Résolution CE 24-25/049



12. Sorties et activités éducatives

Chantal Venne présente les demandes et les activités aux membres du Conseil d'établissement. Une sortie est ajoutée séance tenante par Cynthia Dubois.

Il est proposé par Cynthia Dubois et appuyé par Sophie Roux d'accepter les demandes de sorties.

****Départ de Julie-Ève Turcotte, perte du quorum**

13. Nouvelles de la direction

Un total de 8 000 \$ est prévu pour rendre le module de la petite cour et son environnement sécuritaires et conformes. Les travaux auront lieu cet été.

Les plafonds de l'aile du 2e cycle seront refaits durant l'été.

14. Nouvelles de l'équipe-école

Tout se déroule rondement à l'approche de la fin d'année. Les activités à venir incluent la fête de fin d'année, le grand jeu et la porte ouverte. Les examens ministériels sont en cours.

15. Nouvelles du comité de parents CSSMI

Mélanie Villemarec partage son expérience au congrès de la FCPQ des 9 et 10 mai, ainsi que des documents et informations utiles pour l'école. Elle souligne également la visite du ministre Bernard Drainville lors de l'événement.

Des élections ont eu lieu au Comité de parents, dont 50 % des sièges étaient à renouveler.

16. Correspondance

Aucune correspondance

17. Varia



Centre de services scolaire des Mille-Îles

École Coeur à cœur, l'Alternative

Aucun varia

18. Levée de l'assemblée

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mélanie Villemaire et appuyé par Sophie Roux de lever l'assemblée à 21h10.

Résolution CE 23-24/050

Chantal Venne

Joelle Breault